

**Société Guinéenne du Patrimoine Minier
(SOGUIPAMI)**

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

N° 033

/SOGUIPAMI/20..22

Conakry, le 22 février 2022

COMMUNIQUE - TENUE DU CA DE LA SOGUIPAMI

Le conseil d'administration de la SOGUIPAMI s'est réuni ce lundi 21 février 2022 de 14H30 à 17H00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Examen et adoption du projet d'ordre du jour ;**
- 2. Remplacement des administrateurs et validation de la nomination du Directeur Général et de la Directrice Générale adjointe ;**
- 3. Rapport de gestion de la SOGUIPAMI pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;**
- 4. Examen et adoption du projet de budget de la SOGUIPAMI pour l'exercice 2022 ;**
- 5. Arrêté des comptes de la SOGUIPAMI pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;**
- 6. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;**
- 7. Point sur les activités de la SOGUIPAMI et instances de paiements ;**
- 8. Nomination du commissaire aux comptes;**
- 9. Date de l'Assemblée générale portant décision de l'actionnaire unique;**
- 10. Questions diverses.**

Etaient présents tous les membres du CA à savoir :

- SEM Moussa MAGASSOUBA (MMG) Président,
- SEM Dr. Lanciné CONDE (MEFP) vice-président,
- SEM Moussa CISSE (M du budget) membre,
- M. Ismael KEITA (ACGP) membre,
- M. Bokar Baila LY (Conseiller Principal de la PRG) membre,
- M. Aboubacar Kagbè TOURE (DG/SOGUIPAMI) membre,
- Mme Hadja Rayhanatou DIALLO (DGA/SOGUIPAMI) membre.

La réunion s'est tenue en présence de M. Mohamed Bachir TOURE Commissaire aux comptes de la SOGUIPAMI (Cabinet Audit Guinée).

Après l'adoption de l'ordre du jour, l'ensemble les points inscrits, a été examiné par le CA.

Le conseil d'administration de la SOGUIPAMI à :

1. Adopté le budget de la SOGUIPAMI pour l'année 2022;

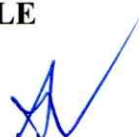
2. Arrêté les comptes de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, sur la base du rapport du commissaire aux comptes au titre de l'article 715 de l'OHADA. Dans ce rapport le commissaire aux comptes a confirmé la sincérité et l'exactitude des états financiers de la société.

Cet exercice 2021 se solde par un bénéfice net de **GNF 14 403 826 716.**

Il a été proposé par le CA, la répartition de ce résultat en :

- **Réserves facultatives : GNF 4.000.000.000**
- **Dividendes : GNF 10.000.000.000**
- **Report à nouveau : GNF 9.137.911.402.**

LA DIRECTION GENERALE



CI JOINT LA COPIE DE LA RESOLUTION PORTANT ARRETE DES COMPTES 2021.



**Société Guinéenne du Patrimoine Minier
(SOGUIPAMI)**

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

N° /SOGUIPAMI/20.....

**Société Guinéenne du Patrimoine Minier « SOGUIPAMI SA »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration et Directeur Général au Capital
social de 5.000.000.000 GNF.
Siège social : Immeuble friabase, Commune de Kaloum, Conakry- Guinée. RCCM
: GC-KAL/037.480A/2011.**

**DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE TENANT LIEU D'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINNAIRE DE LA SOGUIPAMI S.A**

LE VENDREDI 22 FEVRIER 2022

RESOLUTIONS

L'an deux mille-vingt-deux, le vingt-deux février;

Les représentants de l'actionnaire unique de la société Anonyme dénommée « **Société guinéenne du patrimoine minier (SOGUIPAMI)** », se sont réunis au siège du Ministère des Mines et de la Géologie, sis à Conakry, Commune de Kaloum, à partir de 15H 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.**
- 2. Présentation des Rapports général et spécial du Commissaire aux comptes, sur l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;**
- 3. Approbation des comptes de l'exercice 2021 et affectation du résultat ;**
- 4. Quitus aux administrateurs et décharge au commissaire aux comptes**
- 5. Pouvoirs pour formalités.**

Première résolution : Approbation des comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre



**Société Guinéenne du Patrimoine Minier
(SOGUIPAMI)**

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITÉ

N°

/SOGUIPAMI/2022

Société Guinéenne du Patrimoine Minier « SOGUIPAMI SA »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration et Directeur Général
au Capital social de 5.000.000.000 GNF.
Siège social : Immeuble friabase, Commune de Kaloum, Conakry-
Guinée. RCCM : GC-KAL/037.480A/2011.

RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

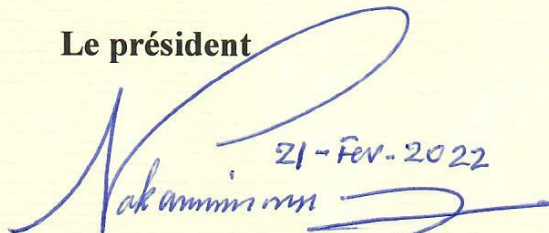
Après présentation du rapport de gestion de la Direction générale et lecture du rapport 715 du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021, confirmant que les chiffres présentés par la SOGUIPAMI représentent la situation financière de la société à la date sus indiquée ; le Conseil arrête les comptes et le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2021 qui se soldent par un résultat bénéficiaire net d'impôts de **GNF 14 403 826 716**.

Ce résultat bénéficiaire pourrait être réparti comme suit :

- **Réserves facultatives : 4.000.000.000**
- **Dividendes : 10.000.000.000**
- **Report à nouveau : 9.137.911.402**

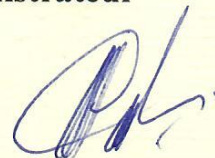
Pour le conseil d'Administration

Le président


21 - Fev - 2022
M. Moussa MAGASSOUBA

M. Moussa MAGASSOUBA

Un Administrateur



Dr. Lanciné CONDE